

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 Décembre 2024

Présents : CASTELLE Lydia, COLIN Olivier, DAVEZAC Brice, FOCH Didier, LARROUY Jean-Luc, MISTROT Jean-Claude, PONT Frédéric, SALLES Laurent, SUFFRAN Patricia, TAVASANI David, VIALATTE Jean-Pierre.

Excusé :

Absent :

ORDRE DU JOUR

- . Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2024.
- . Désignation d'un secrétaire de séance.
- . Délibération pour le retrait de six communes du SICASMIR.
- . Proposition pour la souscription d'un abonnement au système d'information aux administrés par la société PANNEAU POCKET.
- . Délibération pour autorisation d'exécution du budget d'investissement avant l'adoption du budget 2025.
- . Bilan de la fête de la Saint-Martin et de l'arbre de Noël.
- . Vandalisme sur le mobilier urbain et dégradations sur installations communales.
- . Information sur décision du Maire.
- . Questions diverses.

Ouverture du Conseil municipal à : 21H 00

Quorum : atteint

- . Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 septembre 2024

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- . Désignation secrétaire de séance.

Lydia CASTELLE

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

. Délib 19-2024 : SICASMIR – Retrait de communes membres

6 communes ont demandé leur retrait du Sicasmir. Lors de la séance du 29 octobre 2024, le comité syndical du Sicasmir a approuvé le retrait de ces communes.

Le conseil municipal doit délibérer pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait des 6 communes à compter du 1^{er} juillet 2025.

. Proposition pour la souscription d'un abonnement au système d'information aux administrés par la société PANNEAU POCKET

Monsieur le maire présente la proposition d'abonnement à l'application PANNEAU POCKET pour diffuser des informations et communiquer rapidement avec la population.

L'abonnement annuel est 130 euros.

Approuvé à l'unanimité des présents

. Délib 20-2024 : Autorisation d'exécution du budget d'investissement avant l'adoption du budget 2025

Monsieur le maire expose l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, selon la répartition ajustée suivante :

21 immobilisations corporelles

2116 Cimetière	budget 2023 : 3 240 €	ouverture de crédits : 810 €
2138 Autres constructions	budget 2023 : 13 000 €	ouverture de crédits : 3 250 €
2152 Installations de voirie	budget 2023 : 16 860 €	ouverture de crédits : 4 215 €
21568 Autre mat et outillage d'incendie	budget 2023 : 25 000 €	ouverture de crédits : 6 250 €

Approuvé à l'unanimité des présents

. Bilan de la fête de la Saint-Martin et de l'arbre de Noël.

Présentation par Mme Lydia CASTELLE :

Fête du 11 novembre 2024, une journée organisée par le Conseil municipal.

Messe dans l'église du village, cérémonie au monument aux morts, apéritif offert par le Conseil municipal avec la participation de « l'Association du patrimoine d'Arnaud-Guilhem », suivi d'un repas servi par « Micka traiteur ». Cette journée a été animée par le groupe « Lemon Twist ».

L'arbre de Noël le 7 décembre 2024, organisé par le Conseil municipal.

Les seniors, les enfants et leurs parents se sont réunis dans la salle des fêtes pour une après-midi animée par le groupe « Lemon Twist ». Un goûter leur a été servi en attendant l'arrivée du Père Noël pour la distribution des cadeaux au plus jeunes. Les seniors ont reçu le traditionnel colis offert par la commune.

. Vandalisme sur le mobilier urbain et dégradations sur installations communales.

Des panneaux de signalisations ont été arrachés (panneaux de sortie d'agglomération, panneaux extinction éclairage public, panneaux de rues) à divers endroits de la commune.

Des panneaux de signalisations ont été également pris pour cible (tirs de carabine).

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Le Maire a rappelé que ces actes ont un coût pour la commune.

. Information sur décision du Maire.

Contre poids clocher de l'église la mise en sécurité a été faite.

Remplacement chaudière électrique logement communal

Espace verts ramassage feuilles fait par la communauté de communes.

Nettoyage avaloirs fait par la société MICQUEL.

Les réparations du vandalisme vont être effectuées.

. Questions diverses :

Rencontre avec la « marmite électrique »

Mise en place du sapin de Noël devant l'église

FIN CONSEIL : 22 h 31